

je viens de mentionner et qui doivent y être ajoutées. L'an dernier les frais de déplacement des comités se sont chiffrés à \$100,000 environ. J'attire l'attention de la Chambre sur ces chiffres car je crois sincèrement que tous ces voyages des comités échappent à tout contrôle. Cela coûte tout simplement trop cher.

• (12.50 p.m.)

Votre Honneur s'intéresse sûrement beaucoup à cette question car ces dépenses entrent dans votre budget, je crois. Vous devez sûrement trouver qu'elles dépassent les bornes, qu'elles sont décidément trop élevées et que tout ou tard il faudra imposer certaines restrictions.

Je me réjouis de ce qu'on nous ait présenté la motion, le plus tôt possible au cours de cette session-ci car cela nous permet, en tant que représentants des Canadiens, de réfléchir sérieusement à la question avant de donner carte blanche au comité en question. Quant à moi, je ne pourrai appuyer le rapport dans sa forme actuelle. D'autre part, si le comité pouvait nous dire quels voyages il fera, dans les capitales provinciales, s'il établissait un budget plus ou moins raisonnable, je pourrais songer à l'appuyer, mais vu l'ampleur du mandat actuel, je pourrais difficilement m'y résoudre.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler à l'appui de la motion dont la Chambre est saisie et je voudrais aussi faire quelques observations sur ce que vient de dire le député de Wellington (M. Hales). Mais avant d'en traiter, je tiens à rappeler à la Chambre que ce comité spécial fut créé après des instances de plusieurs années de la part de membres de parties de l'opposition, y compris celui que je représente et celui du député de Wellington. A mon avis, ce comité pourra vraisemblablement—de fait, probablement—contribuer pour beaucoup à la refonte ou à la mise à jour de notre constitution. A ceux qui trouveraient cette suggestion peu pratique, je répondrai que l'unité de notre pays pourrait fort bien en dépendre. A ceux qui estiment que la refonte ou la mise à jour de la constitution serait en quelque sorte une entreprise futile, sans valeur pratique, je dirai que la pollution, le développement urbain et ainsi de suite, auxquels on ne songeait pas à l'époque où notre constitution fut rédigée, sont au nombre des sujets pratiques dont notre constitution devrait traiter. Ces questions qui intéressent de près le gouvernement et se rattachent étroitement au bien-être du pays sont au nombre des sujets que ce comité est invité à examiner.

Si désenchantés que soient les Canadiens à l'heure actuelle en ce qui concerne le processus de modification de la constitution, il se peut—je ne dis pas que cela arrivera certainement, peut-être que non—que ce comité qui représente tous les partis et toutes les régions du Canada, réussisse, moyennant unanimité, à jouer un rôle vital en ravivant les facteurs d'unité au pays. Il importe d'en arriver là, et pour exercer ces fonctions et remplir les conditions essentielles à cette fin, il faudra demander l'avis des Canadiens. A mon avis, le comité ne saurait

[M. Hales.]

consulter efficacement la population en demeurant à Ottawa ou en se contentant de visiter les capitales des diverses provinces. Il importe, je pense, d'entrer en contact avec les gens pour connaître leurs vues.

Comme membre du comité, je trouverais très instructif et intéressant d'entendre les opinions des Canadiens des diverses régions du pays. Bien entendu, le déplacement est un inconvénient. C'est un inconvénient pour ceux qui y sont astreints. Il comporte certaines dépenses. Cela a pour effet de réduire le nombre des députés à la Chambre des communes, déjà diminué lorsque quelques-uns d'entre eux siègent aux comités itinérants. C'est parfaitement vrai. Il est également vrai que les voyages peuvent être onéreux. Nous pouvons compter, je pense, sur le bon sens des membres du comité, en ce qui concerne l'ampleur des déplacements. Je ne crois pas que le comité se déplace pour le simple plaisir de voyager, mais plutôt pour consulter la population du Canada.

Je dois dire que j'ai trouvé mesquine l'attitude du député de Wellington. Si ce comité n'accomplit rien, tout argent qui lui sera attribué sera gaspillé. Le comité pourra déployer tous les efforts possibles sans rien accomplir. C'est une possibilité. Mais, aussi longtemps qu'il existe une possibilité réelle que ce comité, par la consultation, en arrive à des conclusions judicieuses en ce qui concerne l'avenir de notre pays et la refonte de notre constitution, il me semble que les dépenses dont il est question actuellement sont négligeables et insignifiantes en regard des avantages qui pourraient résulter du fonctionnement du comité.

Quant à la proposition que le comité borne ses déplacements aux capitales, je dirai que la circonscription que je représente est la capitale de la plus grande province du pays, mais j'ajoute que Toronto n'est pas l'Ontario.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brewin:** Si le comité visitait simplement Toronto et n'écoutait que les organismes qui y sont représentés, ses membres ne connaîtraient pas suffisamment le point de vue des Ontariens. Toronto est certainement un endroit très important à visiter et je suppose que le comité s'y rendra et y entendra des mémoires très sérieux. Je pense néanmoins qu'il devrait visiter le Nord de l'Ontario et passer quelque temps à Ottawa. A mon avis, diverses régions de la province que je représente devraient être entendues.

Monsieur l'Orateur, je constate qu'il est près d'une heure, et je termine en exprimant l'espoir que la Chambre ne restreindra pas la portée de la motion dont elle est saisie, mais l'adoptera et encouragera le comité à accomplir l'importante tâche qui lui est confiée.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, soit dit très brièvement, je trouve les arguments du député de Greenwood (M. Brewin) plutôt superflus, puisque personne n'a contesté l'objet du comité. La question fondamentale, c'est le contrôle des